

Enseignement supérieur et recherche

Les réformes de la recherche visent à mettre la production de connaissance sous tutelle des exigences de profits patronaux. Celles de l'enseignement supérieur (et plus généralement des scolarités) poursuivent le même but avec la diffusion des connaissances.

La production de connaissance doit échapper à la logique du marché ; un savoir se partage sans rien perdre, au contraire de la focalisation sur les brevets et la rentabilité financière. La dénationalisation de la recherche, pour rendre les objectifs de celle-ci dépendants des financements privés, est contraire au développement et à la circulation des connaissances.

Le dossier de la LRU va être imposé aux régions dans la prochaine mandature. Elle découle des politiques internationales au service du capitalisme. Celle-ci va inciter les universités à partir à la recherche de financements locaux. Nous devons mener des luttes dans les régions contre cette logique d'un enseignement supérieur et d'une Recherche à plusieurs vitesses et soumis aux logiques de rentabilité.

La Recherche

Pour relever les défis qui nous sont posés, nous proposons six principes :

- 1 **Libérer les capacités d'initiative** en lieu et place du contrôle bureaucratique.
- 2 **Substituer la coopération en lieu et place d'une « compétitivité »** qui n'est rien d'autre que celle de la rivalité des capitaux.
- 3 **Transformer les pôles de compétitivité en pôles de coopération** à vocation scientifique, technologique et industrielle : cela implique le principe de l'égalité d'accès de toutes et tous, la libre association, la garantie de financements publics stables et récurrents.
- 4 **Assurer la garantie fondamentale de l'indépendance intellectuelle** des travailleurs scientifiques de toute pression étatique ou économique.
- 5 **Substituer la pratique et les outils de la démocratie** efficace en lieu et place de la logique managériale.
- 6 **Substituer l'emploi pérenne** dès les premiers travaux, avant la thèse, à la précarité en anticipant les mobilités nécessaires.

L'enseignement supérieur : service public national majeur est par sa nature même lié à la recherche, dont c'est une mission intégrante à laquelle tous les enseignants –chercheurs doivent pouvoir participer. Cela nécessite de s'opposer aux réformes en cours qui visent à faire de la Licence un lycée-bis déconnecté de la recherche.

La recherche : quatre conditions pour donner au développement scientifique son plein sens de progrès culturel, économique et social :

① **Le soustraire à la pression des multinationales**, lui donner les moyens de remplir sa mission, développer la démocratie dans la gestion des personnels, l'évaluation des équipes et la définition des thèmes de recherche.

② **Renforcer le secteur public de recherche fondamentale** dégagé de toute obligation d'application, mais voué au développement d'un front continu des connaissances. On peut chiffrer à 1 % du PIB le financement souhaitable d'un tel secteur.

③ **La liberté thématique de la recherche fondamentale** serait encadrée par les avis de structures élues de travailleurs scientifiques (comme au CNRS) et de comités consultatifs de citoyens, contribuant à l'allocation des moyens budgétaires.

④ **Encourager la collaboration de ce secteur public avec le secteur industriel, public ou privé, sur la base de l'avantage mutuel.** Mettre fin à la subordination actuelle de la recherche publique aux besoins industriels. Le financement de la recherche publique devrait être assuré à 70 % au moins par les budgets récurrents des laboratoires.

⑤ **Reconnaître toutes les formations à Bac+5** et du grade de Docteur dans les conventions collectives et définition des attributions au niveau de l'UE.

Tout ceci implique aussi bien de refuser les logiques de la LRU (donc de l'abroger) que le statu quo : il faut entreprendre un grand débat participant de l'élaboration de nouvelles lois cadres pour la recherche et l'enseignement supérieur.

Dans ce cadre nous proposons :

* **Nécessité de parvenir au doublement du budget public** de recherche sur une législature comme celle de porter à 12000 Euros/ an / étudiant l'effort budgétaire public pour l'enseignement supérieur.

* **Exonération de la TVA** les établissements publics de recherche et d'Enseignement supérieur.

* **La mise en place d'instances de concertation** entre la collectivité scientifique et l'ensemble de la société, avec la création à l'échelle du pays d'un réseau de forums citoyens de la science et de la technologie.

* **La part de financement de l'État ne doit plus être transférée au local.** Nous voulons encourager la recherche dans les régions sur des projets qui aident à comprendre et à agir sur le territoire, mais en aucun cas ces financements ne se substituent à ceux de l'État.